Moments importants de la construction de la Laïcité en France.

Manuel Tonolo, prag Philosophie, INSPE Chambéry, Université Grenoble-Alpes

Mise à jour : 13/10/2023

I- Le catholicisme, religion officielle. Les guerres de religion.

498 : Baptême de Clovis. Le christianisme devient la religion officielle de la Gaule.
25 décembre 800 : Sacre de Charlemagne par le pape Léon III à Rome. La monarchie devient de droit divin.
1208-1244 : Croisade contre les Albigeois, première croisade contre des chrétiens.
1306 : Édit d'expulsion et de confiscation des biens des juifs de France qui refusent de se convertir.
1309 : Un pape français est installé en Avignon par Philippe le Bel → **1378** : grand schisme d'Occident
1394 : Les juifs sont interdits de séjour dans le royaume par Charles VI.
1398 : L'Église française se gouverne seule, le Pape n'a plus qu'une autorité spirituelle (→ gallicanisme)
1438 : « Pragmatique sanction de Bourges » Début du "gallicanisme" : Charles VII inaugure l'émancipation de l'Église de France par rapport à la Papauté.
1515 : Concordat de Bologne. Le pape Léon X accorde à François 1er le pouvoir de nommer les évêques.
1534-1598 : Guerres de religion. Persécution des protestants par les catholiques → "un roi, une loi, une foi".
17-18 octobre 1534 : Affaire des placards : un pasteur de Neuchâtel, Antoine Marcourt, imprime et fait poser à Paris et dans d'autre villes des attaques contre la messe papale et les rites catholiques.
1er juin 1540 : Édit de Fontainebleau. François 1er fait poursuivre et juger les luthériens (guerres de religion)
15-20 avril 1545 : massacre par François Ier de 3000 Vaudois dans le Luberon
27 juin 1551 : Édit de Chateaubriand + Édit d'Ecouen (2 juin 1559) : Henri II censure et réprime le calvinisme, en incitant à l'exécution des protestants. Début des guerres de religion.
17 janvier 1562 : l'Édit de tolérance de Saint-Germain : liberté de culte pour les protestants hors des villes (C. de Médicis)
1er mars 1562 : Massacre de Wassy : le le duc François de Guise fait massacrer 200 protestants qui pratiquaient illégalement leur culte dans le village de Wassy.
24 août 1572 : massacre de la Saint-Barthélemy par des groupes de nobles ultra-catholiques et par la fureur populaire, d'abord à Paris puis en province ; d'abord visant les chefs protestants, puis l'ensemble des protestants.
30 avril 1598 : **Édit de pacification, dit "Édit de Nantes"**. Henri IV met fin aux guerres de religion. Tolérance des protestants dans 150 lieux de refuge en France.
18 octobre 1685 : Édit de Fontainebleau = **Révocation de l'Édit de Nante**s par Louis XIV, qui veut l'unité religieuse. Fin de la tolérance religieuse officielle. Le culte protestant est interdit, provoquant l'exil de plus de 200 000 protestants
1750 : Exécution d'un athée nommé « De la Serne », lieutenant dans une compagnie franche de Vial
7 novembre 1787 : Édit de tolérance de Versailles. Louis XVI revient sur l'Édit de Fontainebleau et accorde aux juifs et aux protestants un statut juridique qui donne la possibilité de se marier sans avoir à se convertir. Le catholicisme reste néanmoins la religion officielle de la France.

II-La Révolution Française : débuts de la liberté d'opinion. Laïcisation de l'état-civil.

26 août 1789 : Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, article 10 : Liberté d'opinion, y compris religieuse.
12 juillet 1790 : Constitution civile du clergé : les prêtres catholiques « jureurs » deviennent des fonctionnaires élus et rémunérés par l'État, à la différence des prêtres « réfractaires ».
Constitution de 1791 : liberté pour tous dans l'exercice du culte religieux.
20 septembre 1792 : Laïcisation de l'état-civil : les registres « paroissiaux » tenus par les curés depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) /naissances, mariages, décès, deviennent des registres d'état civil tenus par les maires.
1792-1806 : le calendrier républicain remplace le calendrier grégorien (Pape Grégoire XIII, 1582). Les noms communs.de l'économie rurale se substituent aux noms de saints catholiques.
21 février 1795 : liberté des cultes et neutralité religieuse de l'État.
15 juillet 1801 : Concordat entre le 1erconsul Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII : « La religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la grande majorité des Français ».
8 avril 1802 :Articles organiques ajoutés au Concordat : Statut juridique des Églises catholique et protestantes.
10 mai 1806 : Napoléon 1er fonde l'Université Impériale, « corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'Empire »,
15 mars 1808 : création du Consistoire central du culte israélite
15 mars 1850 : Loi Falloux. Les congrégations peuvent ouvrir des établissements secondaires avec leurs propres enseignants religieux. Le curé, le pasteur ou le délégué du culte israélite contrôlent aussi les établissements publics et les instituteurs. => L'État n'a plus le monopole de l'enseignement public (cf 1806).
1864 : Syllabus + Quanta cura : Pie IX condamne "les principales erreurs de notre temps" : liberté de religion, liberté de conscience, gallicanisme, séparation de l'Église et de l'État, démocratie, modernisme…

III- Le deuxième moment de la IIIème République : laïcité de l'École et de l'État.

1869 : Programme de Belleville prononcé par Gambetta : séparation Église/État , instruction laïque, gratuite et obligatoire.
1870 : Défaite contre la Prusse. Annexions de l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1918 (puis de 1940 à 1945)
4 septembre 1870 : Gambetta proclame la IIIème République à Paris.
2 Avril 1871 : Décret de la Commune de Paris : Art. 1er. L'Église est séparée de l'État.
30 janvier 1875, amendement Wallon, adopté à une seule voix de majorité : le régime républicain qui était provisoire avec un parlement majoritairement monarchiste, s'affirme définitivement.
16 juin 1881 : Loi FERRY sur l'Enseignement primaire public et gratuit.
28 mars 1882 : **Loi FERRY : Laïcisation des programmes :** l' Enseignement primaire devient obligatoire, il devient donc laïque pour pouvoir accueillir toutes les croyances.
1884 : rétablissement du droit au divorce, supprimé en 1816**.**
30 octobre 1886 : **Loi GOBLET : Laïcisation des personnels,** nécessaire afin d'enseigner les programmes laïques.
1894-1906 : Affaire Dreyfus. « Cléricalisme de combat » antidreyfusard de beaucoup de catholiques, alliés à la droite monarchiste.
5 7 juillet 1904 : Les congrégations religieuses sont interdites d'enseignement.
9 décembre 1905 : **Loi de séparation des Églises et de l'État** (Briand, Buisson, Jaurès) qui met fin au Concordat de 1801. Liberté de conscience et de culte. Neutralité de l'État : la République ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte.
28 juin 1919 : Le Traité de Versailles rend l'Alsace Lorraine à une France devenue laïque.
24 janvier 1925 : avis du Conseil d'État qui autorise l'Alsace-Moselle à être régie par le concordat de 1801.
31 décembre 1936 : circulaire Jean ZAY sur le prosélytisme politique dans les lycées.
15 mai 1937 : circulaire Jean ZAY sur le prosélytisme religieux dans les lycées.
10 juillet 1940-20 août 1944 : régime de Vichy. Retour du cléricalisme catholique. Le clergé participe aux manifestations officielles, les ecclésiastiques peuvent à nouveau enseigner dans le public (suppression de la loi de 1904) ; subventions publiques à l'enseignement privé catholique. Le cardinal Gerlier, primat des Gaules soutient Pétain, mais l'archevêque de Toulouse, Mgr Saliège, s'oppose aux déportations de juifs.
3 septembre 1940 : abrogation de la loi du 7 juillet qui interdit aux membres des congrégations d'enseigner.
6 janvier 1941 : loi qui autorise les communes à accorder des subventions à l'enseignement privé.
27 octobre 1946 : article 1er de la Constitution de 1946 (IVème république) : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.
4 octobre 1958 : préambule de la Constitution (Vème république): « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale…. »
31 décembre 1959 : Loi DEBRÉ (enseignement privé : contrat avec l'État, qui paye les enseignants, respect des programmes, accueil de tous les élèves, inspection obligatoire, caractère propre, catéchisme optionnel, liberté de recrutement des enseignants..
25 novembre 1977 : Loi GUERMEUR (mêmes avantages sociaux pour l'école privée que dans le public)
24 juin 1983 : manifestation à Paris de l'école privée contre la loi SAVARY (création d'un grand service public unifié et laïque de l'éducation nationale)

IV- La Vème République : Laïcité et diversité culturelle

13 juin 1989 : 4 filles de 5 à 6 ans refusent d'enlever leur voile en récréation au soleil dans une école d'Épinal.
18 septembre 1989 : Au collège de Creil, port de la kippa par des élèves + absence le samedi matin. Port du foulard par 3 jeunes filles. Des accords sont trouvés, mais celui des 3 jeunes filles n'est pas respecté => exclusion du collège
27 novembre 1989 : Avis nuancé du conseil d'État (droit des élèves à manifester leurs convictions dans l'école, mais le voile est condamnable s'il est ostentatoire et accompagné de prosélytisme, selon l'appréciation des autorités.)
2 décembre 1989 : Circulaire Jospin : proscription du prosélytisme, mais dialoguer avec les élèves et les familles sans exclure.
16 janvier 1994 : Manifestation à Paris contre la loi BOURG-BROC qui facilitait le financement par les collectivités locales des établissements privés sous contrat (loi censurée dans son art. 2 le 13 janvier par le Conseil Constitutionnel)
Septembre 1994 : Circulaire Bayrou invitant à proscrire les « couvre-chefs » dans les règlements intérieurs.
2002 : Rapport Debray pour développer l'Enseignement du Fait Religieux.
11 décembre 2003 : Rapport de la Commission STASI sur l'application du principe de laïcité dans la République (École, monde du travail, services publics, lieux publics…).
15 mars 2004 : Loi sur les signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires publics.
11 octobre 2010 : Loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public *(cette loi n'est pas une loi laïque !)*
9 septembre 2013 : **Charte de la laïcité** dans les établissements.
7 janvier 2015 : Attentat contre Charlie Hebdo, pour publication des caricatures de Mahomet. 12 morts et 11 blessés.
26 août 2016 : Décision contentieuse du Conseil d'État qui donne tort aux maires qui interdisaient le burkini sur leurs plages.
27 janvier 2017 : Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté qui abolit définitivement le droit de blasphème en Alsace-Moselle.
30 mai 2018 : **Vademecum de la laïcité** dans les établissements (complété à chaque rentrée scolaire)
18 janvier 2020 : Mila, une jeune de 16 ans critique fortement l'islam sur un réseau social après avoir évincé un internaute qui, en appelant à l'islam, tenait des propos misogynes et lesbophobes. Elle reçoit depuis quotidiennement des menaces de mort et de viol.
16 octobre 2020 : Décapitation de **Samuel Paty**, enseignant d'EMC qui avait montré des caricatures de Mahomet dans un cours sur la liberté d'expression.
24 août 2021 : **Loi confortant le respect des principes de la République**, pour lutter contre le séparatisme islamiste.
13 octobre 2023 : **Attaque terroriste dans un lycée d'Arras** dans le but de s'en prendre à des professeurs d'histoire, à la veille d'un week-end de célébration du meurtre de S. Paty. Dominique Bernard, professeur de français qui s'était interposé, est assassiné, et deux enseignants et un agent du lycée sont gravement blessés.